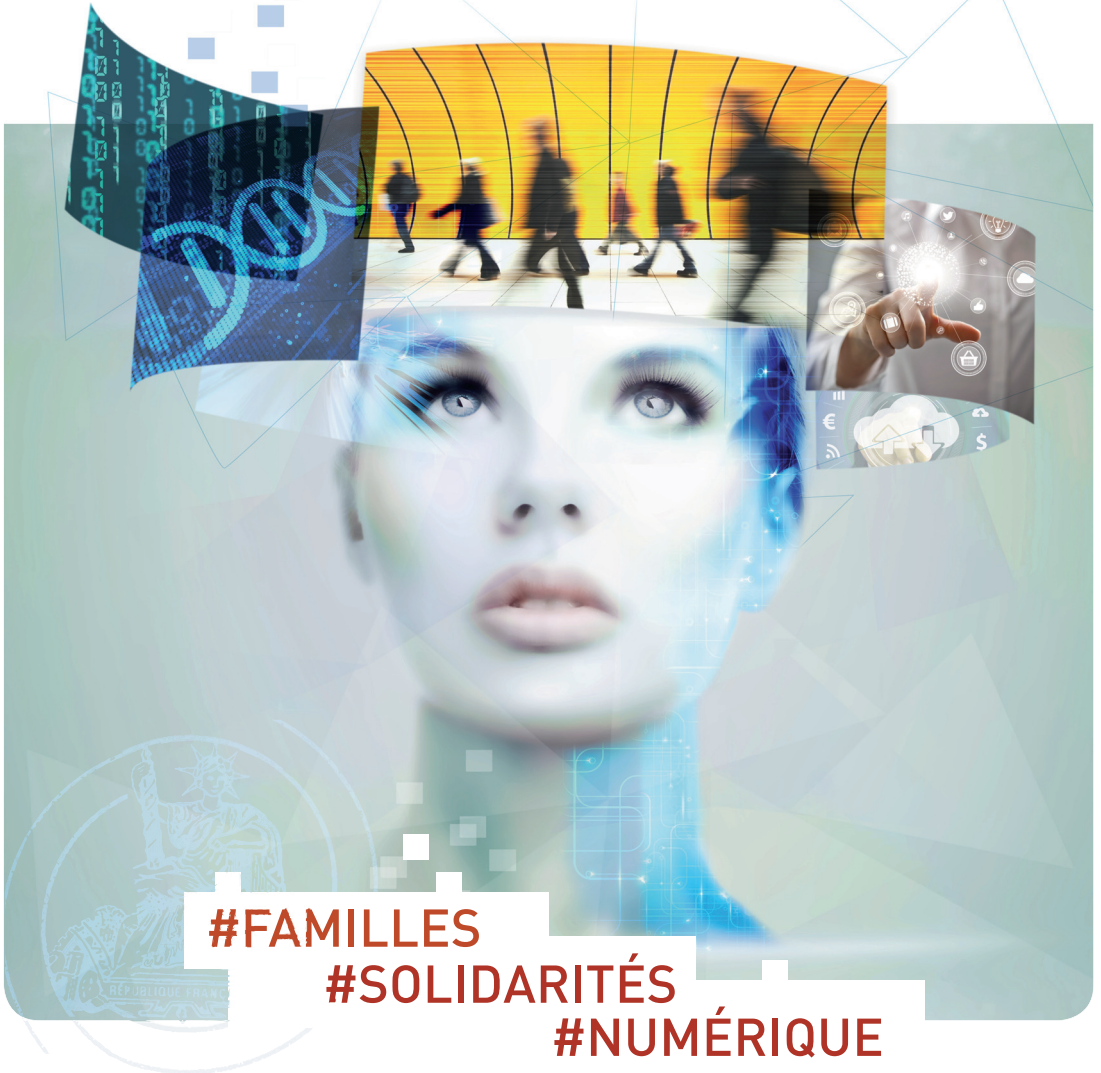




113^e CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE



#FAMILLES
#SOLIDARITÉS
#NUMÉRIQUE

LE NOTAIRE AU CŒUR DES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

113^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

LILLE 17-20 SEPTEMBRE 2017

#FAMILLES
#SOLIDARITÉS
#NUMÉRIQUE

LE NOTAIRE AU CŒUR DES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ


Remerciements

L'équipe du 113^e Congrès des notaires de France adresse de chaleureux remerciements au Crédit Agricole, à L.S.N. Assurances et à l'Union notariale financière (Unofi), pour leur soutien à la réalisation matérielle de cet ouvrage.



LSN • Assurances 

UNOFI

Ainsi qu'aux éditions  LexisNexis qui ont permis d'accéder gratuitement à leur base de données juridiques en ligne Lexis360 Notaires lors des recherches et de la rédaction du présent rapport.

Aux termes du code de la Propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, micro-filmage, scannérisation, numérisation, ...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite et constitue une contre-façon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la Propriété intellectuelle.

LE DIRECTOIRE DU 113^e CONGRÈS DES NOTAIRES



Thierry THOMAS
Président
notaire à Rezé



Bernard DELORME
Rapporteur général
notaire à Cholet



Frédéric DUVERT
Vice-président
notaire à Pornic



Patrick LÉTURGIE
Commissaire général, trésorier
notaire à Bailleul



Frédéric LECOEUR
Communication nationale
notaire à Notre-Dame-de-Bondeville



Anne-Françoise POTIÉ
Communication régionale
notaire à Templeuve-en-Pévèle



Elisabeth DUPART-LAMBLIN
Secrétaire générale
Paris

L'ÉQUIPE INTELLECTUELLE DU 113^e CONGRÈS DES NOTAIRES

#FAMILLES

BENOÎT DELESALLE
Président | Notaire • Paris



JOHANNE LOTZ
*Rapporteur | Notaire • Val de
Moder Plaffenhoffen*



NATHALIE GESSEY
Rapporteur | Notaire • Lormont

#SOLIDARITÉS

FRANCK VANCLEEMPUT
Président | Notaire • Meylan



LUDIVINE FABRE
Rapporteur | Notaire • Marseille



ÉDOUARD GRIMOND
Rapporteur | Notaire • Lille

#NUMÉRIQUE

MATHIEU FONTAINE
*Président | Notaire • Saint-
Paul-Trois-Châteaux*



SYLVAIN JUILLET
*Rapporteur | Notaire • Les Aix-
D'Angillon*



DIDIER FROGER
Conseiller | Notaire honoraire



Sophie GAUDEMET
Rapporteur de synthèse
professeur à l'Université Paris II,
Panthéon - Assas

SOMMAIRE GÉNÉRAL

	Pages
AVANT-PROPOS	XXXVII
Thierry THOMAS, président	
INTRODUCTION	XXXIX
Bernard DELORME, rapporteur général	
#FAMILLES	I
Benoît DELESALLE, président	
Johanne LOTZ, rapporteur	
Nathalie GESSEY, rapporteur	
#SOLIDARITÉS	371
Franck VANCLEEMPUT, président	
Ludivine FABRE, rapporteur	
Edouard GRIMOND, rapporteur	
#NUMÉRIQUE	669
Mathieu FONTAINE, président	
Sylvain JUILLET, rapporteur	
Didier FROGER, conseiller	
RAPPORTEUR DE SYNTHÈSE	
Sophie GAUDEMET, rapporteur de synthèse	

TABLE DES MATIÈRES

#FAMILLES

CHAPITRE I INTRODUCTION

PREMIÈME PARTIE LES RECOMPOSITIONS FAMILIALES

TITRE I LES PRÉMICES AUX RECOMPOSITIONS FAMILIALES

CHAPITRE I LES MODES DE RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS EN DROIT DE LA FAMILLE

Section I - Approche historique et comparative sur les modes de règlement des conflits en droit de la famille	10
§ I L'office du juge lors de la dissolution des couples	10
§ II La promotion des modes alternatifs de règlement des différends	51
Section II - Le recours aux modes alternatifs de règlement des différends ...	55
Sous-section I - <i>Les conditions propres à la mise en œuvre des MARD</i>	57
§ I Des conditions d'application variables	57
§ II Les interventions requises	68
Sous-section II - <i>Les effets produits par le choix d'un MARD</i>	69
§ I L'efficacité du mode de résolution choisi	69
§ II L'insertion du mode de résolution dans les règles processuelles judiciaires	71
Section III - Les modes alternatifs de règlement des différends en droit comparé	74

CHAPITRE II OBSTACLES À UNE RECOMPOSITION FAMILIALE

Section I - Les obstacles liés à la présence d'un interdit	75
Sous-section I - <i>L'inceste : un interdit mesuré</i>	76
§ I L'interdit de l'inceste	77
§ II Les assouplissements incertains	80
Sous-section II - <i>La dissolution incertaine de l'union précédente</i>	82
§ I Les termes de l'interdit	83
§ II Les assouplissements connus	93
Section II - Les obstacles liés à des considérations financières	95
§ I Les suites de la rupture	96
§ II La perspective de la perte de certains attributs liés au veuvage	121

TITRE II
LES FAMILLES RECOMPOSÉES

CHAPITRE I

LE CHOIX DE L'UNION DANS LES FAMILLES RECOMPOSÉES

Section I - Les effets patrimoniaux de la recomposition familiale au sein du couple	133
§ I En cas de séparation	134
§ II En cas de décès	153
Section II - Les effets patrimoniaux de la recomposition familiale à l'égard des enfants	179
§ I La cohabitation du beau-parent et des enfants non communs	180
§ II La cohabitation entre les enfants	200

CHAPITRE II

LE LIEN AVEC L'ENFANT NON COMMUN DANS LES FAMILLES RECOMPOSÉES

Section I - En l'absence de tout aménagement : le rôle du beau-parent	206
§ I Les droits du beau-parent	206
§ II Les obligations du beau-parent	210
Section II - Les aménagements possibles du rôle du beau-parent	214
Sous-section I - Aménagements à l'initiative du beau-parent	215
§ I Initiative prenant effet du vivant du beau-parent	215
§ II Initiative prenant effet au décès du beau-parent	268
Sous-section II - Aménagements à l'initiative du parent prenant effet à son décès	270
§ I Conférer seulement des pouvoirs de gestion au beau-parent	271
§ II Conférer des droits et des pouvoirs de gestion au beau-parent	273

DEUXIÈME PARTIE

LES NOUVELLES COMPOSITIONS FAMILIALES

TITRE I

LE PARENT UNIQUE

CHAPITRE I

LA PROTECTION DES BIENS DE L'ENFANT DU VIVANT DU PARENT

Section I - Le rôle de l'administrateur légal	282
Sous-section I - La gestion par l'administrateur légal	282
§ I L'égalité entre les familles monoparentales et biparentales	282
§ II Le recul du rôle du juge	307
Sous-section II - La gestion par un tiers administrateur	311
§ I La clause d'exclusion de l'administration légale : une clause à moduler	312
§ II La clause d'exclusion de l'administration légale : une clause à privilégier	323
§ III La clause d'exclusion de l'administration légale : une clause à combiner	327
§ IV La clause d'exclusion de la tutelle légale sur les biens donnés ou légués par analogie avec la clause d'exclusion de l'administration légale ?	328

Section II - L'autonomie du mineur	328
§ I L'âge de la majorité civile	328
§ II Les exceptions à la majorité à dix-huit ans	331

CHAPITRE II

LA PROTECTION DES BIENS DE L'ENFANT AU DÉCÈS DU PARENT

Section I - Les outils de droit commun	337
§ I La société	337
§ II La convention de maintien dans l'indivision	338
§ III La fiducie-libéralité	340
Section II - Les outils spécifiques au droit des personnes protégées	341
§ I Constitution et effet pendant la minorité : la tutelle testamentaire	341
§ II Constitution pendant la minorité et effet à la majorité	346

TITRE II

LA PLURALITÉ DE « PARENTS »

CHAPITRE I

LA PROCRÉATION AVEC TIERS DONNEUR

Section I - L'impossible établissement de la filiation à l'égard du tiers donneur	351
§ I Les conditions du recours à la PMA avec tiers donneur	351
§ II L'application des règles du droit commun de la filiation	355
Section II - L'anonymat du tiers donneur	359

CHAPITRE II

LA GESTATION POUR AUTRUI

Section I - L'établissement d'un lien de filiation avec le parent d'intention : la primauté du lien génétique	361
§ I La transcription de l'acte de naissance	361
§ II L'établissement du lien de filiation en France	364
Section II - La question de l'adoption de l'enfant du conjoint	365

CONCLUSION

§ I Mariage et PACS : une fausse ressemblance	367
§ II La capacité d'adaptation du mariage	368

#SOLIDARITÉS

CHAPITRE I INTRODUCTION

PREMIÈME PARTIE

LA DÉPENDANCE PHYSIQUE ET MATÉRIELLE DE LA PERSONNE VIEILLISSANTE

TITRE I

LE MAINTIEN DES RESSOURCES

Sous-titre I

LES RESSOURCES LÉGALES

CHAPITRE I LA RETRAITE

Section I - Le fonctionnement du régime de retraite	376
§ I Conditions d'allocation de la pension retraite	377
§ II Liquidation et paiement de la pension de retraite	379
Section II - Les retraites complémentaires	380
Section III - Le cumul emploi-retraite	381
Section IV - La pension de réversion	382
§ I La pension de réversion du régime de base	382
§ II Les pensions de réversion des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC	383
Section V - L'allocation veuvage du régime général	385

CHAPITRE II

LES OBLIGATIONS CIVILES

Section I - Les obligations au sein du couple	386
Sous-section I - <i>Les obligations entre époux</i>	386
§ I Le devoir de secours	386
§ II Le devoir d'assistance	388
§ III Le droit à pension du conjoint survivant	388
Sous-section II - <i>Les obligations entre partenaires pacés</i>	389
Sous-section III - <i>Les obligations entre concubins</i>	390

Section II - L'obligation alimentaire	390
Sous-section I - Les conditions d'existence de l'obligation alimentaire	391
§ I Les débiteurs de l'obligation	391
§ II Les circonstances matérielles imposant l'obligation	391
Sous-section II - Les caractères de l'obligation alimentaire	394
§ I Le caractère personnel de l'obligation alimentaire	394
§ II Le caractère d'ordre public et l'insaisissabilité de la pension alimentaire	395
Sous-section III - La mise en œuvre de l'obligation alimentaire	396
§ I La prescription de l'obligation alimentaire	396
§ II La détermination de l'obligation alimentaire	396
§ III L'exécution de l'obligation alimentaire	398

CHAPITRE III

L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES

Section I - Les différentes aides sociales pouvant être versées aux personnes âgées	399
§ I L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)	401
§ II L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	404
§ III Les autres formes d'aides	406
§ IV La récupération des aides sociales	408
Section II - Le statut du proche aidant	416
§ I Les bénéficiaires	416
§ II La durée	416
§ III La demande de congé	417
§ IV La situation du salarié	417

Sous-titre II

LES RESSOURCES CONVENTIONNELLES

CHAPITRE I

LES RESSOURCES TIRÉES DU PATRIMOINE

Section I - Les ressources tirées du logement	418
Sous-section I - La conservation de la propriété	418
§ I La location	419
§ II Le prêt viager hypothécaire	419
§ III Le transfert de propriété à terme	426
Sous-section II - L'abandon de la propriété	427
§ I La vente	427
§ II La conversion de l'usufruit en rente viagère	429
§ III La vente en viager	430
§ IV La vente contre soins (ou bail à nourriture)	440
Sous-section III - La conservation de l'usufruit	441
Section II - Les ressources tirées d'un contrat d'assurance	442
Sous-section I - Le contrat d'assurance en cas de vie	442
Sous-section II - Le contrat d'assurance dépendance	447

CHAPITRE II
LES RESSOURCES ISSUES DE LA FAMILLE

Section I - L'entraide familiale	451
§ I L'entraide familiale légale	451
§ II L'entraide familiale volontaire	455
Section II - Les conventions intergénérationnelles	458
§ I Les donations aménagées	458
§ II Les donations atypiques	465
§ III Les prêts familiaux	472

TITRE II
LE CADRE DE VIE DE LA PERSONNE

Sous-titre I

LE MAINTIEN À DOMICILE

CHAPITRE I
L'ADAPTATION DU LOGEMENT

Section I - Les droits du locataire	480
Section II - Le financement des travaux	482
Section III - Le crédit d'impôt	483

CHAPITRE II
LE DÉVELOPPEMENT DE LA *SILVER ÉCONOMIE*

Sous-titre II

LES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT

CHAPITRE I

LES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT SELON L'AUTONOMIE DES PERSONNES

Section I - La personne âgée autonome	490
Sous-section I - <i>La résidence autonomie (ex-logement-foyer)</i>	490
Sous-section II - <i>La résidence services dans un ensemble hôtelier</i>	494
Sous-section III - <i>La maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA)</i>	496
Sous-section IV - <i>L'habitat regroupé</i>	496
Sous-section V - <i>Le béguinage</i>	498
Section II - La personne âgée dépendante : l'EHPAD	499
Section III - La personne âgée très dépendante	502
Sous-section I - <i>Les unités de soins de longue durée (USLD)</i>	502
Sous-section II - <i>Les unités d'hébergement renforcé (UHR)</i>	503

CHAPITRE II
DROIT COMPARÉ : LE CAS DES PAYS-BAS

DEUXIÈME PARTIE
**LA DÉPENDANCE PSYCHIQUE ET INTELLECTUELLE
DE LA PERSONNE VIEILLISSANTE**

TITRE I
LA VULNÉRABILITÉ DE LA PERSONNE ÂGÉE

Sous-titre I

LES VICES DU CONSENTEMENT

CHAPITRE I
L'ERREUR

Section I - Les erreurs entraînant la nullité	509
Section II - Les erreurs insusceptibles d'entraîner la nullité	510

CHAPITRE II
LE DOL

CHAPITRE III
LA VIOLENCE

Sous-titre II

L'ABUS DE FAIBLESSE ET LA CAPTATION D'HÉRITAGE

CHAPITRE I
LA NOTION D'ABUS DE FAIBLESSE

Section I - Les critères communs	516
Section II - Les critères spécifiques au droit de la consommation et au droit pénal	518

CHAPITRE II
LA CAPTATION D'HÉRITAGE

Section I - Les incapacités de recevoir	520
Section II - L'envoi en possession : un moyen pour éviter la captation d'héritage	522

TITRE II
LA PROTECTION DE LA PERSONNE VULNÉRABLE

Sous-titre I

LA PROTECTION ISSUE D'UN ACTE JURIDIQUE

CHAPITRE I
UNE PROTECTION NON SPÉCIFIQUE

Section I - La procuration générale	524
Sous-section I - <i>Le mandat conventionnel</i>	524
§ I Définition du mandat	525

§ II Les règles de fond	525
§ III Les règles de forme	526
§ IV Les effets du mandat	527
§ V Les sanctions	528
§ VI La fin du mandat	529
§ VII Les hypothèses d'irrévocabilité du mandat	530
Sous-section II - <i>Le mandat entre époux</i>	532
Sous-section III - <i>L'apparence d'un mandat</i>	534
§ I Le mandat apparent	534
§ II La gestion d'affaires	534
Sous-section IV - <i>Les garanties du mandant</i>	536
§ I Les garanties sur le patrimoine du mandataire	536
§ II Le contrôle exercé sur le mandataire	537
Section II - La convention d'indivision	539
Sous-section I - <i>Les conditions de validité de la convention</i>	541
§ I Les conditions de fond	541
§ II Les conditions de forme	542
Sous-section II - <i>La vie de la convention</i>	542
§ I La durée de la convention	542
§ II La gestion de l'indivision conventionnelle	543
Section III - Les aménagements matrimoniaux	545
Sous-section I - <i>La clause d'administration conjointe</i>	546
Sous-section II - <i>Le changement du régime matrimonial</i>	547
Section IV - La société civile	548
Sous-section I - <i>La société civile, outil de détention</i>	550
§ I L'acquisition de la résidence principale	550
§ II La conservation indirecte d'un patrimoine et de ses revenus	552
§ III La revente, une optimisation obérée ?	554
Sous-section II - <i>La société civile, outil de gestion</i>	557
§ I La gestion de la société	557
§ II Les décisions collectives	560
Section V - La fiducie-gestion	563
Sous-section I - <i>Le mécanisme fiduciaire</i>	564
Sous-section II - <i>La fiducie-gestion, une alternative de gestion</i>	566
Section VI - Le fonds de dotation	570
Sous-section I - <i>La constitution du fonds de dotation</i>	571
Sous-section II - <i>Le fonds familial</i>	573

CHAPITRE II LES MANDATS SPÉCIAUX

Section I - Le mandat de protection future	575
§ I La conclusion du mandat de protection future	575
§ II La mise en œuvre du mandat de protection future	579
§ III La fin du mandat de protection future	590
Section II - Désignation anticipée d'un tuteur ou d'un curateur	592

Section III - La désignation d'un tiers de confiance	593
Sous-section I - En matière fiscale : « le tiers de confiance »	593
§ I La mission du tiers de confiance	593
§ II Les modalités de la mission	594
Sous-section II - En matière de santé : « la personne de confiance »	595

Sous-titre II

LA PROTECTION ISSUE D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE

CHAPITRE I

LA PROTECTION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES PROPRES OU COMMUNS

Section I - L'application prioritaire des règles tirées des régimes matrimoniaux	596
Sous-section I - La décision de justice dans le cadre du régime primaire impératif	597
§ I L'autorisation judiciaire (C. civ., art. 217)	597
§ II La représentation judiciaire (C. civ., art. 219)	598
Sous-section II - Les dispositions spécifiques aux biens communs	600
§ I La substitution judiciaire (C. civ., art. 1426)	600
§ II Le dessaisissement judiciaire (C. civ., art. 1429)	602
Sous-section III - Les dispositions spécifiques aux biens indivis	604
§ I Le mandat judiciaire	604
§ II L'autorisation judiciaire	605
§ III La limite au pouvoir du juge	605
Section II - L'application subsidiaire de la protection judiciaire	607
Sous-section I - Les modalités communes de la mise en place	607
§ I Les principes directeurs	607
§ II L'ouverture d'une mesure judiciaire	609
§ III La rémunération du curateur ou du tuteur	614
§ IV La fin des mesures de curatelle et de tutelle	615
Sous-section II - Les différentes mesures de protection judiciaire	617
§ I Sauvegarde de justice	617
§ II La curatelle	619
§ III La tutelle	623
§ IV L'habilitation familiale	636

CHAPITRE II

L'ANTICIPATION DE LA FIN DE VIE

Section I - Les dispositions de fin de vie de la personne en France	651
Sous-section I - L'évolution de la société	651
Sous-section II - Les dispositions législatives	653
Section II - Les dispositions de fin de vie de la personne en droit comparé .	662
Sous-section I - Dans les pays d'Europe du Nord	662
Sous-section II - Dans les pays d'Europe du Sud	665
Sous-section III - Dans d'autres pays	667

#NUMÉRIQUE

CHAPITRE I INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

DROIT ET NUMÉRIQUE : UN ÉQUILIBRE NÉCESSAIRE

TITRE I

LES FONDEMENTS DU NUMÉRIQUE

CHAPITRE I LE NUMÉRIQUE

Section I - L'histoire du numérique	674
Sous-section I - <i>De l'arithmétique à l'informatique</i>	675
§ I Arithmétique et codes	675
§ II Naissance de l'informatique	682
Sous-section II - <i>De l'utilisation professionnelle à l'utilisation privée</i>	684
§ I Utilisation scientifique et comptable de l'informatique	684
§ II L'informatique devient accessible au grand public	689
Section II - L'évolution du numérique en France	693
Sous-section I - <i>Une évolution rapide</i>	693
§ I L'engouement pour l'utilisation privée de l'informatique	693
§ II La place de l'objet dans la société	695
Sous-section II - <i>La culture numérique</i>	701
§ I Notion de culture	701
§ II L'émergence de la culture numérique	702
Section III - La révolution numérique : un concept international	704
Sous-section I - <i>L'évolution mondialisée de la société numérique</i>	704
§ I Les apports de la mondialisation des techniques numériques	704
§ II L'impact géopolitique et macroéconomique du numérique	707
§ III Vers une quatrième révolution industrielle ?	710
Sous-section II - <i>Une globalisation source de difficultés</i>	714
§ I L'apparition de nouvelles difficultés juridiques liées à l'économie numérique globalisée	714
§ II Les difficultés liées à l'application de droits différents	719

CHAPITRE II
LA DONNÉE NUMÉRIQUE

Section I - Notion et évolution de la donnée	744
§ I Naissance de la donnée numérique	745
§ II Les mastodontes du web et leur utilité sociale et économique	750
Section II - La gestion de la donnée	766
§ I Les modalités du stockage de la donnée	766
§ II L'exploitation de la donnée	783

TITRE II
L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

CHAPITRE I
LA PERSONNE NUMÉRIQUE

Section I - La difficile définition de l'identité numérique	796
Sous-section I - <i>Les composantes de l'identité numérique</i>	796
§ I L'identité numérique : une identité avant tout !	796
§ II L'identité numérique par son utilisation du numérique	799
Sous-section II - <i>Les tentatives de définition de l'identité numérique</i>	800
§ I Forces et faiblesses des définitions existantes	800
§ II L'utilité d'une définition juridique de l'identité numérique	802
Section II - Les problématiques d'identification et de sécurité	803
Sous-section I - <i>Les problématiques de sécurité informatique</i>	803
§ I Les causes de l'insécurité informatique	803
§ II Les objectifs de sécurité informatique	804
Sous-section II - <i>La malveillance numérique</i>	807
§ I L'usurpation d'identité numérique	808
§ II Les attaques	810
§ III Les objectifs de la malveillance	816
Section III - L'élément essentiel de l'identité numérique : la signature numérique	818
Sous-section I - <i>La directive n° 1999/93/CE du 13 décembre 1999</i>	818
§ I L'identification numérique par la signature électronique	818
§ II La transposition en droit français	823
§ III Le droit comparé	826
Sous-section II - <i>Le règlement eIDAS</i>	835
§ I Les motivations	835
§ II Les objectifs du règlement	838
§ III Application du règlement	852
Section IV - La protection des droits de la personne	856
Sous-section I - <i>La protection de la vie privée et des libertés</i>	856
§ I La notion de vie privée	857
§ II La protection en elle-même	859
Sous-section II - <i>Les modalités de protection juridique : la CNIL</i>	863
§ I Le cadre juridique d'intervention de la CNIL	863
§ II Droit comparé de la protection numérique et des organes de contrôle	865
§ III Les autres modalités de protection	870

CHAPITRE II
LE PATRIMOINE NUMÉRIQUE

Section I - La composition du patrimoine numérique	874
Sous-section I - <i>Un patrimoine immatériel</i>	874
§ I L'exclusion du matériel : un patrimoine composé de données	875
§ II La difficile définition du patrimoine numérique	876
Sous-section II - <i>Les enjeux du patrimoine numérique</i>	877
§ I Pour les personnes	877
§ II La valorisation du patrimoine numérique	880
Section II - La mort du patrimoine numérique	884
Sous-section I - <i>Définition de la mort numérique</i>	884
§ I Mort physique et mort numérique : une nécessaire concomitance ?	884
§ II La mort de l'identité numérique et la loi Lemaire	885
Sous-section II - <i>Le traitement du patrimoine numérique après la mort numérique</i>	886
§ I La transmission du patrimoine numérique	886
§ II Le tiers de confiance	889

DEUXIÈME PARTIE

LE NOTARIAT NUMÉRIQUE : ACTEUR DE LA RÉGULATION

TITRE I

LE SYSTÈME D'INFORMATION DU NOTARIAT

CHAPITRE I

LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME D'INFORMATION DU NOTARIAT

Section I - Les composants	895
§ I Le matériel	895
§ II Les éléments informatiques	909
Section II - La sécurité du système d'information	916
§ I Les critères de sécurité du système d'information	916
§ II La protection	916
§ III La prise en compte de la sécurité informatique par la profession	923
Section III - La gouvernance	926
§ I La nécessité d'une charte informatique	926
§ II Le contenu de la charte informatique	928
§ III La charte informatique de la Chambre interdépartementale des notaires de Paris	929

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

Section I - Les acteurs	939
Sous-section I - <i>Le Conseil supérieur du notariat</i>	940
§ I La Direction du numérique et des systèmes d'information du Conseil supérieur du notariat	940
§ II PRATIC	942
Sous-section II - <i>L'ADSN</i>	942
§ I L'histoire de l'ADSN	943
§ II L'organigramme de l'ADSN	945
§ III Les missions de l'ADSN et de ses filiales	945

Sous-section III - La Chambre interdépartementale des notaires de Paris	947
Sous-section IV - Les SS2I	948
§ I GenApi	948
§ II Fiducial Informatique	948
§ III Fichorga	948
Section II - Les applications développées par les acteurs de la profession	949
Sous-section I - Les portails	949
§ I Le portail Real	949
§ II NotAccess	950
Sous-section II - À l'initiative de la profession	951
§ I Le cœur de métier	951
§ II Les applications « hors cœur de métier »	956
§ III Les applications au service de l'image de la profession	961
Sous-section III - À l'initiative du législateur	963
§ I Consultation et vérification de l'information	963
§ II L'enregistrement de l'information	966
§ III En partenariat avec les acteurs	968

TITRE II

LE NOTAIRE 2.0 : LES NOUVEAUX ENJEUX

CHAPITRE I

LA E-SOCIÉTÉ : UN MODÈLE DÉSTRUCTURANT

Section I - L'uberisation	973
Sous-section I - L'uberisation de la société	974
§ I Définition	974
§ II Les causes et fondements de l'uberisation	974
§ III Les grands principes de l'uberisation	975
§ IV Les conséquences de l'uberisation	976
Sous-section II - L'uberisation du droit	979
§ I L'application du modèle Uber aux domaines du droit	980
§ II La réflexion du notariat	980
Section II - La blockchain	982
Sous-section I - La notion	982
§ I Les fondements de la blockchain	982
§ II La définition	985
Sous-section II - La blockchain et le notariat	988
§ I Les limites technologiques	988
§ II Les limites juridiques	989

CHAPITRE II

VERS LE NOUVEL ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE DU NOTARIAT

Section I - L'impact immédiat des mutations technologiques sur la fonction notariale	994
Sous-section I - Dématérialisation et authenticité	994
§ I L'acte authentique électronique et le Minutier central des notaires	995
§ II Présence virtuelle du notaire, ou vers une nouvelle forme d'authenticité	1001

Sous-section II - <i>L'accès dédié et automatisé au fichier immobilier par les notaires de France</i>	1002
§ I Le fichier immobilier français	1002
§ II L'accès des notaires au fichier immobilier (ANF)	1005
Section II - Les défis technologiques de la prochaine décennie	1005
Sous-section I - <i>Les technologies du futur proche</i>	1006
§ I Les espoirs dans de nouveaux modes de stockage	1006
§ II La cryptographie quantique	1008
Sous-section II - <i>Le futur de l'immatériel</i>	1010
§ I L'intelligence artificielle : un outil d'aide à la décision	1010
§ II La blockchain du notariat	1012
§ III L'impact des objets connectés sur la rédaction des actes	1013
CONCLUSION	
Index	1015
Suites législatives et réglementaires des propositions des congrès des notaires 1958-2016	1059

Liste des rubriques

Exemples, pratiques et focus

Acte de conservation :

- La présomption de pouvoir de l'article 382-1 du Code civil et son utilité dans les nouvelles familles 1795

Administration légale :

- Conseil pratique : rédaction d'une clause d'exclusion de l'administration légale 1855
- La nature de l'autorisation du juge des tutelles 1732
- Les pouvoirs des administrateurs légaux avant et après le 1er janvier 2016 1797
- Présentation schématique du nouveau régime de l'administration légale 1723
- Quelques applications de clauses destinées à augmenter les pouvoirs de l'administrateur légal 1836
- Résumé des forces et faiblesses du mandat posthume et de la clause d'exclusion de l'administration légale 1869

Adoption :

- Focus : La reconnaissance en France de l'adoption par deux concubins ou deux partenaires à l'étranger 1679
- L'adoption de l'enfant du conjoint après le décès du conjoint 1667
- Les adoptions impossibles 1691
- Livre blanc des simplifications du droit du Conseil supérieur du notariat 1686
- Livre blanc des simplifications du droit proposé par le Conseil supérieur du notariat 1622

Adoption simple :

- Doubles noms et noms composés 1648
- Droit de retour et fente 1639
- Exemple d'application de la fente et du droit de retour 1642
- Fiscalité de la donation à un adopté en la forme simple 1673
- La fente se referme en faveur du conjoint survivant 1639
- La fiscalité entre beau-parent et enfant de l'autre en droit comparé 1659
- La révocation de l'adoption simple et l'action en retranchement 1625
- Le fondement de l'obligation d'entretien 1628
- Le nom de l'adopté simple 1647
- Les effets souvent méconnus de l'adoption simple 1629
- Vers une suppression des droits de retour légaux des frères et sœurs et des père et mère ? 1639

Aide :

- Prestations familiales et allocataire 1327

Aides sociales :

- Droit comparé : l'exemple de la Belgique 2231
- Droit comparé : l'exemple de l'Allemagne 2237
- Tableau synoptique des récupérations des aides sociales aux personnes âgées 2126

Allocation de solidarité aux personnes âgées :

- Le changement dans les ressources 2107

Allocation personnalisée d'autonomie :

- Caractéristiques de l'APA 2103

Assurance vie :

- Exemple de primes manifestement exagérées 1479
- Exemple de répartition entre bénéficiaires 2124
- Les pouvoirs du mandataire dans le cadre d'un contrat d'assurance vie 2700
- Liquidation de récompense en cas de clause bénéficiaire démembrée 1525

Autorité parentale :

- La réforme de la délégation-partage de l'autorité parentale 1697
- Les actes usuels de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant 1698

Beau-parent :

- La reconnaissance par testament 1699
- La réforme de la délégation-partage de l'autorité parentale 1697
- Les actes usuels de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant 1698
- Les modalités des relations entre l'enfant et un tiers 1577
- Les relations avec le tiers et l'intérêt de l'enfant 1579

Bug informatique :

- Le *bug*... 3019

Calcul :

- L'abaque et le boulier 3008
- La représentation de la pascaline 3011
- La représentation de l'octogone à trigramme selon l'empereur Fou-Hi 3007
- La représentation du télégraphe optique 3011

Charges du mariage :

- Clause de participation : proposition de clause reprenant la jurisprudence 1410
- Neutralisation des créances entre époux 1387
- Proposition de clause de contrat purement séparatiste 1410

Clause :

- Conseil pratique : rédaction d'une clause d'exclusion de l'administration légale 1855
- Formule de donation alternative 2270
- Formule de donation facultative 2275
- Formule de prêt à usage d'immeuble 2296
- La donation facultative pour gérer la perte d'autonomie 2271
- Modèle de testament suite au règlement d'une créance d'assistance 2248
- Rédaction du mandat de protection future 2705
- Requête d'habilitation familiale 2858

Concubin :

- Focus : La reconnaissance en France de l'adoption par deux concubins ou deux partenaires à l'étranger 1679
- L'absence de révocation automatique des libéralités en cas de séparation des partenaires ou concubins 1476
- Le couple et le bail d'habitation 1435
- Legs en usufruit-Exemple d'imputation en assiette - Calcul de l'indemnité de réduction 1456
- Partenariats, concubinage et droits successoraux : la grande diversité à travers le monde 1435

Couple :

- Charges du mariage : neutralisation des créances entre époux 1387
- Détermination des quotes-parts d'acquisition 1413
- Détermination des quotes-parts d'acquisition de l'immeuble 1413
- Divorce et pension de réversion 2017
- Donation-partage conjonctive dans une famille recomposée « intégrée » 1569

- La réforme de la délégation-partage de l'autorité parentale 1697
- Le couple et le bail d'habitation 1435
- Les actes usuels de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant 1698
- Liberté du (re)mariage et exigences pour le prononcé du divorce : l'œil du Conseil constitutionnel (Cons. const., 29 juill. 2016, n° 2016-557 QPC) 1305
- Pension alimentaire et nouveau couple 1303
- Prestations familiales et allocataire 1327
- Remboursement du prêt immobilier 1/4-3/4 1414
- Remboursement du prêt immobilier par moitié 1414
- Sur la nécessité de veiller aux conséquences liquidatives de l'allotissement d'un enfant non commun en biens communs 1565

Créance :

- Calcul de créances pour une dépense d'amélioration - (Agrandissement) 1403
- Calcul de créances pour une dépense mixte (nécessaire et de conservation) - Réfection de la toiture 1403
- Calcul de créances pour une dépense non nécessaire - Construction d'une piscine 1403
- Exemples de liquidation d'une créance sur le fondement de l'article 815-13 du Code civil 1395
- Les règles d'évaluation des créances selon les modes de conjugalité 1403

Créance du solvens :

- Illustration de l'application du tempérament d'équité par la Cour de cassation 1395

Créance entre époux :

- Détermination des quotes-parts d'acquisition 1413

Curatelle :

- Établir une donation ou un testament par un majeur placé sous un régime de protection judiciaire et capacité de recevoir à titre gratuit 2851
- Le bilan dressé par la Cour des comptes, près de dix ans après l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007 2832
- Les mesures de protection lorsque la personne protégée part vivre à l'étranger 2851
- Possibilité de nommer un curateur résidant à l'étranger 2841

Débiteur d'une pension :

- Pension alimentaire et nouveau couple 1303

Décès :

- Formes d'union et droit à une pension de réversion : droits interne et européen 1367
- L'adoption de l'enfant du conjoint après le décès du conjoint 1667
- La reconnaissance par testament 1699

Dépense d'amélioration :

- Calcul de créances pour une dépense d'amélioration - (Agrandissement) 1403

Dépense nécessaire et de conservation :

- Calcul de créances pour une dépense mixte (nécessaire et de conservation) - Réfection de la toiture 1403

Dépense non nécessaire :

- Calcul de créances pour une dépense non nécessaire - Construction d'une piscine 1403

Dépenses d'investissement :

- Charges du mariage : neutralisation des créances entre époux 1387

Devoir de conseil du notaire :

- Fraude aux droits de l'ex-conjoint 1325

Dissolution incertaine du mariage :

- Bref rappel sur le mariage nul et le mariage putatif au titre des empêchements à mariage 1218

Divorce :

- Attribution forcée de l'article 274, alinéa 2 du Code civil, et droits de l'homme (Cons. const., 13 juill. 2011, n° 2011-151 QPC) 1296
- Divorce et pension de réversion 2017
- Liberté du (re)mariage et exigences pour le prononcé du divorce : l'œil du Conseil constitutionnel (Cons. const., 29 juill. 2016, n° 2016-557 QPC) 1305
- Pension alimentaire et nouveau couple 1303
- Prestations familiales et allocataire 1327
- Rentes versées au titre du divorce, quelle révision possible ? (Cons. const., 7 oct. 2015, n° 2015-488 QPC) 1304
- Séparation de corps et succession en droit comparé 1252

Donation :

- Cas d'une donation alternative sur deux biens de valeurs différentes 2270
- La donation facultative pour gérer la perte d'autonomie 2271
- La révocation de l'adoption simple et l'action en retranchement 1625
- La taxation d'un bien substitué d'une valeur supérieure 2273

Donation entre époux :

- Détermination des quotes-parts d'acquisition 1413

Donation-partage :

- Donation-partage conjonctive dans une famille recomposée « intégrée » 1569
- Sur la nécessité de veiller aux conséquences liquidatives de l'allotissement d'un enfant non commun en biens communs 1565

Droits fondamentaux :

- La conformité des conditions et charges des libéralités au regard des droits fondamentaux 1854

Entraide familiale :

- Modèle de testament suite au règlement d'une créance d'assistance 2248

Équité :

- Illustration de l'application du tempérament d'équité par la Cour de cassation 1395

Filiation :

- Exemple : Convention de gestation pour autrui 1961
- La contrariété à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme du délai de prescription pour contester la paternité ? 1695
- La présomption de paternité et la procréation médicalement assistée 1944
- La procréation médicalement assistée *post mortem* 1939

Habilitation familiale :

- La liste des actes interdits au tuteur s'applique-t-elle en matière d'habilitation familiale ? 2866
- La personne protégée peut-elle tester ? 2870
- La protection de la résidence principale ou secondaire de la personne 2865
- Requête d'habilitation familiale 2858

Indivision :

- Illustration de l'application du tempérament d'équité par la Cour de cassation 1395

Internet et informatique :

- Ce que peut faire Watson 3531
- CHARTE INFORMATIQUE 3377
- Chronique des démêlés judiciaires d'Uberpop 3470 ; 3475
- Exemple des principaux ports de connexion : 3332
- Exemple d'utilisation d'extranet : 3336
- Extrait de « La *blockchain* expliquée à un enfant de cinq ans », tribune réalisée par *Blockchain France*, en collaboration avec ConsoCollaborative 3481

- Le *cookie* 3096
- Le protocole BB84 3527
- Les différentes topologies physiques du réseau 3338
- L'intranet permet : 3335

Juge des tutelles :

- L'autorisation du juge et la vente des biens du mineur en l'absence de toute initiative de l'administrateur légal ? 1735

Legs en usufruit :

- Exemple d'imputation en assiette - Calcul de l'indemnité de réduction 1456

Legs universel :

- L'absence de révocation automatique des libéralités en cas de séparation des partenaires ou concubins 1476

Libéralité :

- Le disposant peut-il écarter l'obligation de conserver en nature les biens objets d'une libéralité graduelle ? 1467

Liquidation :

- Illustration de l'application du tempérament d'équité par la Cour de cassation 1395
- La difficile liquidation des PACS constitués avant le 1^{er} janvier 2007 1271

Logement de famille :

- Charges du mariage: neutralisation des créances entre époux 1387
- Détermination des quotes-parts d'acquisition 1413
- Le couple et le bail d'habitation 1435
- Remboursement du prêt 1/4-3/4 1414
- Remboursement du prêt par moitié 1414

Mandat à un tiers :

- La détermination des pouvoirs du mandataire 2700
- La représentation des parties au contrat 2482
- Le pouvoir du conjoint du mandant s'impose-t-il au mandataire de protection future ? 2703
- Les relations entre le mandat de protection future et les mesures judiciaires de protection 2699

Mandat posthume :

- Résumé des forces et faiblesses du mandat posthume et de la clause d'exclusion de l'administration légale 1869

Mariage :

- Bref rappel sur le mariage nul et le mariage putatif au titre des empêchements à mariage 1218

Mariage incestueux :

- Proportionnalité au nom de la conformité à la Convention européenne des droits de l'homme *versus* loi nationale 1213

Mineur :

- L'autorisation du juge et la vente des biens du mineur en l'absence de toute initiative de l'administrateur légal ? 1735

Modes alternatifs de règlement des différends :

- MARD et saisine du juge 1156
- MARD : La disponibilité des droits en droit international privé du divorce 1136

Nom :

- Adoption simple: doubles noms et noms composés 1648

Notariat :

- Comment fonctionne EUFides ? 3442

- La *dataroom* la plus importante en Europe : un service sélectionné par l'État 3416
 - SCHEMA ADSN /filiales 3391
- Octogone à trigramme :
- La représentation de l'octogone à trigramme selon l'empereur Fou-Hi 3007
- PACS :
- L'absence de révocation automatique des libéralités en cas de séparation des partenaires ou concubins 1476
 - La difficile liquidation des PACS constitués avant le 1^{er} janvier 2007 1271
 - Le couple et le bail d'habitation 1435
 - Partenariats, concubinage et droits successoraux : la grande diversité à travers le monde 1435
- Participation au jour le jour :
- Clause de participation : proposition de clause reprenant la jurisprudence 1410
- Paternité :
- Exemple : Convention de gestation pour autrui 1961
- Pension alimentaire :
- Fraude aux droits de l'ex-conjoint 1325
- Pension de réversion :
- Conseils pour le bénéficiaire de pensions de réversion 1368
 - Divorce et pension de réversion 2017
 - Formes d'union et droit à une pension de réversion : droits interne et européen 1367
 - La recomposition familiale après l'âge de cinquante-cinq ans 1355
- PMA :
- La présomption de paternité et la procréation médicalement assistée 1944
 - La procréation médicalement assistée *post mortem* 1939
 - « Le consentement à l'assistance médicale à la procréation reçue devant notaire. Quelques précautions » 1940
- Prestation compensatoire :
- Attribution forcée de l'article 274, alinéa 2 du Code civil, et droits de l'homme (Cons. const., 13 juill. 2011, n° 2011-151 QPC) 1296
 - Fraude aux droits de l'ex-conjoint 1325
 - Liberté du (re)mariage et exigences pour le prononcé du divorce : l'œil du Conseil constitutionnel (Cons. const., 29 juill. 2016, n° 2016-557 QPC) 1305
- Procédure participative :
- MARD et saisine du juge 1156
- Prohibition à mariage :
- Proportionnalité au nom de la conformité à la Convention européenne des droits de l'homme *versus* loi nationale 1213
- Protection de la personne majeure :
- Établir une donation ou un testament par un majeur placé sous un régime de protection judiciaire et capacité de recevoir à titre gratuit 2851
 - Le bilan dressé par la Cour des comptes, près de dix ans après l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007 2832
 - Les mesures de protection lorsque la personne protégée part vivre à l'étranger 2851
 - Possibilité de nommer un curateur résidant à l'étranger 2841
- Protection des données :
- Comparatif des pouvoirs d'investigation des organes de contrôle européens 3291

Protection future :

- Difficultés posées par la pluralité de mandats 2704
- La détermination des pouvoirs du mandataire 2700
- Le mandat de protection future en droit international privé 2705
- Le pouvoir du conjoint du mandant s'impose-t-il au mandataire de protection future ? 2703
- Les relations entre le mandat de protection future et les mesures judiciaires de protection 2699
- Rédaction du mandat de protection future 2705

Quasi-usufruit :

- La déductibilité fiscale de la créance de quasi-usufruit 1521
- Liquidation de récompense en cas de clause bénéficiaire démembrée 1525

Recomposition après divorce :

- Donation-partage conjonctive dans une famille recomposée « intégrée » 1569
- Enquête Insee : La reconstitution familiale après l'âge de cinquante-cinq ans 1355
- La conformité des conditions et charges des libéralités au regard des droits fondamentaux 1854
- Liberté du (re)mariage et exigences pour le prononcé du divorce : l'œil du Conseil constitutionnel (Cons. const., 29 juill. 2016, n° 2016-557 QPC) 1305
- Liquidation de récompense en cas de clause bénéficiaire démembrée 1525
- Pension alimentaire et nouveau couple 1303
- Présentation schématique du nouveau régime de l'administration légale 1723

Reconnaissance de complaisance :

- La contrariété à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme du délai de prescription pour contester la paternité ? 1695

Rente :

- Rentes versées au titre du divorce, quelle révision possible ? (Cons. const., 7 oct. 2015, n° 2015-488 QPC) 1301

Réserve des enfants :

- Le disposant peut-il écarter l'obligation de conserver en nature les biens objets d'une libéralité graduelle ? 1467
- Legs en usufruit-Exemple d'imputation en assiette - Calcul de l'indemnité de réduction 1456

Séparation de corps :

- Séparation de corps et succession en droit comparé 1252

Succession :

- Droit de retour et fente 1639
- Exemple d'application de la fente et du droit de retour 1642
- La déductibilité fiscale de la créance de quasi-usufruit 1521
- La fente se referme en faveur du conjoint survivant 1639
- Liquidation de récompense en cas de clause bénéficiaire démembrée 1525
- Séparation de corps et succession en droit comparé 1252
- Vers une suppression des droits de retour légaux des frères et sœurs et des père et mère ? 1639

Usufruit :

- Legs en usufruit - Exemple d'imputation en assiette - Calcul de l'indemnité de réduction 1456

Usufruit partiel :

- Conseil sur l'option du conjoint survivant 2805

Vente de biens du mineur :

- L'autorisation du juge et la vente des biens du mineur en l'absence de toute initiative de l'administrateur légal ? 1735

**Liste des principaux sigles, acronymes et abréviations
du rapport du 113^e Congrès des notaires de France**

A.	Arrêté
AC	Autorité de certification
<i>Actes prat. strat. patrimoniale</i>	<i>Actes pratiques et stratégie patrimoniale</i>
ADSN	Association pour le développement du service notarial
AE	Autorité d'enregistrement
AGIRC	Association générale des institutions de retraite des cadres
<i>AJF</i>	<i>Actualité juridique Famille</i>
AMP	Assistance médicale à la procréation
AN	Assemblée nationale
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ann.	annexe
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
<i>Arch. phil. dr.</i>	<i>Archives de philosophie du droit et de philosophie sociale</i>
ARERT	Association du réseau européen des registres testamentaires
ARRCO	Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
ASH	Aide sociale à l'hébergement
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
<i>BID</i>	<i>Bulletin d'information et de documentation de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes</i>
<i>BO</i>	<i>Bulletin officiel (des différents ministères)</i>
<i>BOFiP</i>	<i>Bulletin officiel des finances publiques-impôts</i>
<i>Bull. civ.</i>	<i>Bulletin des arrêts des chambres civiles de la Cour de cassation</i>
<i>Bull. Joly Sociétés</i>	<i>Bulletin Joly (mensuel d'information des sociétés)</i>
CA	Cour d'appel
CAA	Cour administrative d'appel
C. action soc. et fam.	Code de l'action sociale et des familles
<i>Cah. DG Trésor</i>	<i>Cahiers de la Direction générale du Trésor</i>
<i>Cah. gest. patr.</i>	<i>Cahiers de gestion du patrimoine</i>
Cass. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e civ.	Cour de cassation (1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e chambre civile)
Cass. ass. plén.	Cour de cassation, assemblée plénière
Cass. ch. mixte	Cour de cassation, chambre mixte
Cass. com.	Cour de cassation, chambre commerciale
Cass. crim.	Cour de cassation, chambre criminelle
Cass. req.	Cour de cassation, chambre des requêtes
Cass. soc.	Cour de cassation, chambre sociale

C. assur.	Code des assurances
CCH	Code de la construction et de l'habitation
C. civ.	Code civil
C. com.	Code de commerce
C. consom.	Code de la consommation
CDC	Caisse des dépôts et consignations
<i>CDE</i>	<i>Cahiers de droit de l'entreprise</i>
CE	Conseil d'État
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CEEE	Contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant
CGI	Code général des impôts
CINP	Chambre interdépartementale des notaires de Paris
Circ.	Circulaire
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
C. monét. fin.	Code monétaire et financier
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COJ	Code de l'organisation judiciaire
<i>Comm. com. électr.</i>	<i>Communication Commerce électronique</i>
Cons. const.	Conseil constitutionnel
Const.	Constitution
Cons. UE	Conseil de l'Union européenne
<i>Contrats, conc. consom.</i>	<i>Contrats, concurrence, consommation</i>
Conv	Convention
CPC	Code de procédure civile
C. pén.	Code pénal
C. pens. retr.	Code des pensions civiles et militaires de retraite
C. P et CE	Code des postes et des communications électroniques
CPI	Code de la propriété intellectuelle
CPP	Code de procédure pénale
CRIDON	Centre de recherches, d'information et de documentation notariales
C. santé publ.	Code de la santé publique
CSN	Conseil supérieur du notariat
CSS	Code de la sécurité sociale
C. trav.	Code du travail
<i>D.</i>	<i>Recueil Dalloz</i>
D.	Décret

DCAPJ	Déclaration commune d'acceptation du partage judiciaire
<i>Defrénois</i>	<i>Répertoire du notariat Defrénois</i>
Délib.	Délibération
DGFiP	Direction générale des finances publiques
<i>DH</i>	<i>Dalloz hebdomadaire</i> (de 1924 à 1940)
Dir.	Directive
Doc. adm. DGI	Documentation administrative de base de la Direction générale des impôts
Doc. COM	Document communautaire (Europe)
Doc. fr.	La Documentation française
<i>DP</i>	<i>Dalloz périodique</i> (jusqu'en 1940)
<i>Dr. et patrimoine</i>	<i>Droit et patrimoine</i>
<i>Dr. famille</i>	<i>Droit de la famille</i>
<i>Dr. fisc.</i>	<i>Droit fiscal</i>
<i>Dr. sociétés</i>	<i>Droit des sociétés</i>
EHPA	Établissement d'hébergement pour personnes âgées
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
FCDDV	Fichier central des dispositions de dernières volontés
FICEN	Fichier central des notaires de France
FICOBA	Fichier national des comptes bancaires et assimilés
FICOVIE	Fichier des contrats d'assurance vie
FIDJI	Fichier informatisé des données juridiques sur les immeubles
<i>GAJ civ.</i>	<i>Grands arrêts de la jurisprudence civile</i>
<i>Gaz. Pal.</i>	<i>Gazette du Palais</i>
GPA	Gestation pour autrui
HADOPI	Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet
<i>Infra</i>	Ci-dessous
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
Instr.	Instruction
JAF	Juge aux affaires familiales
<i>JCl.</i>	<i>JurisClasseur Encyclopédie</i>
<i>JCP E</i>	<i>JurisClasseur périodique</i> , édition Entreprise et affaires
<i>JCP G</i>	<i>JurisClasseur périodique</i> , édition Générale
<i>JCP N</i>	<i>JurisClasseur périodique</i> , édition Notariale et immobilière
<i>JO</i>	<i>Journal officiel</i> de la République française
<i>JOAN Q</i>	<i>Journal officiel</i> de l'Assemblée nationale (Réponses ministérielles à questions écrites)

JOCE	<i>Journal officiel des Communautés européennes</i>
JO Sénat Q	<i>Journal officiel du Sénat (Réponses ministérielles à questions écrites)</i>
JOUE	<i>Journal officiel de l'Union européenne</i>
J. proximité	Juridiction de proximité
L.	Loi
L. fin.	Loi de finances
Loi ALUR	Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Loi DADVSI	Loi n° 2006-961 du 1 ^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information
Loi LOPPSI II	Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
<i>Loyers et copr.</i>	<i>Loyers et copropriété</i>
LPA	<i>Les Petites affiches</i>
LPF	Livre des procédures fiscales
MARC	Modes alternatifs de règlement des conflits
MARD	Modes alternatifs de règlement des différends
MARL	Modes alternatifs de règlement des litiges
MARPA	Maison d'accueil rurale pour personnes âgées
<i>Mél.</i>	<i>Mélanges</i>
MICEN	Minutier central électronique des notaires de France
ONC	Ordonnance de non-conciliation
Ord.	Ordonnance
OSTC	Ordonnance sur tentative de conciliation
PACS	Pacte civil de solidarité
PE et Cons. UE	Parlement européen et Conseil de l'Union européenne
PMA	Procréation médicalement assistée
Préc.	Précité
Prop.	Proposition
QE	Question écrite
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
Rapp.	Rapport
<i>RD bancaire et bourse</i>	<i>Revue de droit bancaire et de la bourse</i>
<i>RD sanit. soc.</i>	<i>Revue de droit sanitaire et social</i>
Règl.	Règlement
Règl. eIDAS	Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE

<i>Rép. Dalloz</i>	<i>Répertoire Dalloz (Encyclopédie)</i>
Rép. min.	Réponse ministérielle
<i>Rev. Lamy dr. civ.</i>	<i>Revue Lamy Droit civil</i>
<i>Rev. loyers</i>	<i>Revue des loyers</i>
<i>Rev. sc. crim.</i>	<i>Revue de science criminelle et de droit pénal comparé</i>
<i>Rev. sociétés</i>	<i>Revue des sociétés</i>
<i>RJ com.</i>	<i>Revue de jurisprudence commerciale</i>
<i>RJDA</i>	<i>Revue de jurisprudence de droit des affaires</i>
<i>RJPF</i>	<i>Revue juridique personnes et famille</i>
<i>RLDI</i>	<i>Revue Lamy Droit de l'immatériel</i>
<i>RTD civ.</i>	<i>Revue trimestrielle de droit civil</i>
<i>RTD com.</i>	<i>Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique</i>
<i>S.</i>	<i>Recueil Sirey</i>
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SPASAD	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
ss dir.	Sous la direction de
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
<i>Supra</i>	Ci-dessus
Traité CE	Traité instituant la Communauté européenne
T. civ.	Tribunal civil
TGI	Tribunal de grande instance
UHR	Unité d'hébergement renforcé
USLD	Unités de soins de longue durée
V.	Voir
V°	Verbo

#Familles #Solidarités #Numérique



Thierry THOMAS
Président
du 113^e Congrès des notaires de France

« Le notaire au cœur des mutations de la société »

Pourquoi avoir choisi un tel thème ?

Ne serait-ce pas trois thèmes indépendants les uns des autres ?

N'y a-t-il pas trois Congrès en un ?

Telles furent les premières réactions lors de l'annonce du thème du 113^e Congrès des notaires.

Il est évident que ces trois sujets sont intimement liés et occupent le quotidien des notaires : nous allons le démontrer.

Le notaire est au centre de la société et de ses évolutions ; il en est le spectateur mais aussi un acteur engagé quotidiennement par ses conseils.

Il n'est pas un jour où nous ne recevons des clients qui envisagent de s'unir, de se séparer, et de reconstruire une union. La **Famille** au sens large se compose donc, se déstructure et se recompose ; au centre de tout cela il y a souvent des enfants et les enjeux sont nombreux. La place de l'enfant au sein de la famille est un enjeu majeur ; de plus, que dire de la place du beau parent dans ce contexte ! De nouvelles formes de conception défraient la chronique quotidiennement et les derniers débats électoraux en ont été une belle illustration : sans tout admettre et valider, nous ne pouvons les taire. Quelle place le mariage pour tous laisse-t-il au Pacs ? Le divorce sans juge récemment promulgué démontre que la désunion non conflictuelle peut désormais ne plus encombrer les tribunaux et donne une place importante à notre profession. Les notaires sont légalistes et doivent appliquer la Loi.

Parallèlement, nous voyons nos clients vieillir et rencontrer des problèmes de dépendances majeurs. Ayant la volonté farouche de rester le plus longtemps possible chez eux, ils ont malgré tout envie de transmettre leur patrimoine. Mais se posent très vite des problèmes financiers pour adapter le logement à la vieillesse, pour pourvoir aux besoins quotidiens tout en restant à domicile. Tout ceci a un coût et il faut parfois faire appel à la **Solidarité** de l'État ou des collectivités, et enfin, ils veulent éviter autant que faire se peut de faire appel à la solidarité familiale. Les français veulent souvent organiser leurs vieux jours et donner pouvoir pour que leurs biens soient gérés en évitant la tutelle ; après dix ans d'existence le

mandat de protection future donne-t-il satisfaction à tous ? Le viager, l'habilitation familiale et le crédit viager hypothécaire fonctionnent-ils bien ? Enfin, nos clients souhaitent savoir s'ils peuvent organiser leur mort et prévoir notamment qui pourra pour eux décider de mettre fin à leurs souffrances.

La société devient de plus en plus **Numérique** : doit-on craindre ou nous engager dans une « uberisation » du Droit ? Qu'est-ce que la blockchain ? Y a-t-il une définition de l'identité numérique d'une personne ? Nous nous interrogeons sur la place du notariat en ce domaine : doit-on constater ces évolutions ou les maîtriser et en devenir un acteur majeur ? De même, doit-on s'interroger sur la présence obligatoire des clients dans nos bureaux pour signer des actes numériques. Certes, le notariat n'est pas en retard dans ce domaine ; il a su démontrer qu'il était en pointe par la mise en œuvre de Télé@ctes puis par la création du Minutier Central et ses actes authentiques électroniques, mais nous devons être encore force de proposition en cette matière. Il nous est apparu indispensable de dresser un rappel historique des différentes évolutions technologiques de notre profession menées par l'ADSN souvent méconnue ; le rappel des définitions des principales expressions usitées quotidiennement par les notaires dans le domaine du numérique sont indispensables pour mieux appréhender les évolutions à venir. Par ailleurs, il faut définir ce qu'est la notion d'identité numérique et ce qu'englobe le patrimoine numérique d'une personne.

Enfin, nous démontrons dans nos travaux que l'État a tendance à se désengager progressivement de ces trois domaines confiant progressivement de nouvelles missions : nos travaux vous le démontreront.

L'ouvrage que vous allez découvrir est le fruit de près de deux ans de recherches et d'analyses menés par une équipe jeune, talentueuse et motivée. Les trois présidents de commission et leurs équipes ont réalisé un travail de recherche et d'approfondissement de haute qualité : Qu'il me soit permis de les féliciter et de les remercier ! Ces efforts n'auraient pas pu aboutir sans la perspicacité et l'exigence de qualité de notre rapporteur général, Bernard Delorme, et sans l'œil expert avisé de Madame Sophie Gaudemet, extraordinaire rapporteur de synthèse : mille mercis à eux aussi. Je rends hommage à toute l'équipe du 113^e Congrès des notaires de France, ainsi qu'à leur entourage sans qui rien n'aurait pu voir le jour.

Les Congrès sont traditionnellement sources de nouveautés législatives et réglementaires. Nous les avons collectées et regroupées à la fin de cet ouvrage. Vous mesurerez ainsi l'impact de nos travaux sur l'évolution du Droit et serez, pour les plus jeunes d'entre nous, surpris par leur impact ; ainsi le travail initié par Didier Coiffard a été poursuivi par François Devos que je remercie sincèrement pour la qualité de son travail.

Nos travaux se diffusent également sous format numérique : je tiens à souligner que pour la première année, le présent rapport sera présent sur le Portail des Cridon dont je remercie chaleureusement chacun de leur président pour leur accueil. Les notaires de France et leurs collaborateurs munis d'une clé Réal pourront consulter et exploiter nos travaux.

Nous avons souhaité un Congrès jeune et axé sur l'évolution de la société : je forme le vœu que vous trouviez toutes et tous, les réponses à vos questions et celles de vos clients, sans omettre de vous apporter la culture juridique indispensable au bon exercice de notre profession.

Le notariat prouve dans les pages qui suivent, son attachement à la vie de la société et contribue ainsi aux évolutions indispensables de la loi dans les domaines des Familles, des Solidarités et du Numérique !

Propos introductifs



Bernard DELORME
Rapporteur général
du 113^e Congrès des notaires de France

En l'an 2000, lors d'un Congrès qui se tenait déjà à Lille, nos prédécesseurs avaient étudié « *Le patrimoine au XXI^e siècle* ». Mais ce siècle, dont on ne sait ce que les historiens diront, avait-il vraiment commencé ? Que d'évolutions en effet depuis l'an 2000...

Avec Thierry Thomas, président du 113^{ème} Congrès des Notaires de France, nous avons choisi de nous concentrer sur l'Homme et toutes les situations nouvelles dont il est l'acteur ou le témoin.

Car, comme l'écrivait déjà Portalis dans son discours préliminaire, le législateur « *ne doit point perdre de vue que les lois sont faites pour les hommes, et non les hommes pour les lois ; qu'elles doivent être adaptées au caractère, aux habitudes, à la situation du peuple pour lequel elles sont faites* ».

Ce sont précisément ces habitudes et leurs évolutions auxquelles nous consacrons nos travaux. Elles s'expriment au travers des modes de vie de nos concitoyens, des familles qu'ils composent, de l'allongement de leur durée de vie et de l'environnement numérique qui les entoure.

Changer de vie, recomposer sa famille : dans chacune de ces situations s'exerce la volonté de l'Homme. Celle-ci recouvre à la fois les désirs actuels mais aussi les souhaits futurs, et peut s'exprimer aujourd'hui sur des supports totalement différents. Mais cette volonté peut aussi être contrariée par la perte d'autonomie et nécessite donc une protection, laquelle aura pu être anticipée.

La volonté individuelle s'illustre également dans la montée d'un mouvement post-humaniste, « transhumaniste », qui prône sur fond de progrès technologique une philosophie de liberté totale. La société civile va ici plus vite que la société politique. Nous passons de l'hétéronomie à l'autonomie, de traditions imposées à des traditions choisies, d'une condition encore limitée à un souhait de dépassement.

Cette volonté individuelle est juridiquement en elle-même créatrice de droit. C'est notamment le cas en droit commun des obligations (1). Ainsi, le professeur A. Aynès a pu déceler

(1) C. civ., art. 1103 et 1193.

dans la récente réforme du droit des contrats un « *accroissement du pouvoir de la volonté individuelle* » (2).

Elle ne peut toutefois pas être seule à gouverner nos actions. Elle doit s'inscrire dans un cadre global, dans un réseau de droits et d'obligations qui confère à la volonté individuelle sa force obligatoire, ses effets de droit. C'est la loi, qui est selon l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « *l'expression de la volonté générale* », laquelle ne doit pas s'analyser comme la somme des volontés individuelles selon J.J. Rousseau (3). Ainsi, en droit des contrats, des obligations s'imposent aux parties pour garantir un caractère équilibré à la convention (4). C'est donc dans ce contexte que la volonté individuelle s'exprime, « *en un souci d'altérité et de générosité apte à rendre l'humain vraiment humain* » (5).

La sécurité juridique, nécessaire pour préserver une société évoluant de façon stable, relève bien sûr de la loi, mais elle est aussi incarnée par le juge et par le notaire.

En sa qualité d'officier public, ce dernier assume de nombreuses missions au service de l'Etat. C'est à ce titre que lui incombe traditionnellement le recouvrement de différents impôts dans le cadre d'une vente immobilière. Il est le conseil désintéressé et impartial des parties, et notamment des plus vulnérables, dans une société où la place du contrat se fait plus évidente.

Ce rôle dévolu au notaire l'honore, et tend à s'accroître en raison du désengagement de l'Etat, dont le caractère protecteur décline.

En droit de la famille tout d'abord, avec par exemple la mise en retrait du juge au profit d'un dépôt notarié de la convention des époux, dans la procédure de divorce par consentement mutuel.

En droit des incapacités ensuite, avec par exemple l'affirmation de la prédominance des mesures conventionnelles et le contrôle par le notaire des comptes annuels en matière de mandat de protection future.

Dans le numérique enfin, où les notaires doivent poursuivre le travail engagé afin de simplifier celui de l'Etat, par exemple grâce aux applications destinées à faciliter les relations avec les services de publicité foncière.

Ce constat d'un Etat moins présent traverse donc les travaux des trois commissions.

Il convient maintenant de revenir plus en détails sur chacune d'elles, afin de vous présenter leurs travaux consacrés à trois mutations majeures de notre société.

#Familles

C'est en premier lieu la famille qui évolue et c'est dans son acception moderne que nous l'étudions, au travers des travaux de la première commission, composée de Benoit Delesalle, Johanne Lotz et Nathalie Gessey.

Recomposée, constituée autour d'un couple marié ou non, avec ou sans enfant, la famille du XXI^e siècle est plurielle.

Elle s'inscrit dans un mouvement historique qui fait de l'amour le fondement du mariage, lequel n'est plus uniquement perçu comme une institution sociale ou religieuse. On y distingue la reconnaissance du droit à l'individualisme, grâce auquel il est désormais accepté

(2) Dr. et patr. n° 259, juin 2016, p. 49.

(3) *Du contrat social ou Principes du droit politique* - 1762.

(4) C. civ., art. 1104.

(5) Expression utilisée à propos de l'émergence d'un principe de fraternité contractuelle par C. Thibierge-Guelfucci, *Libre propos sur la transformation du droit des contrats*, RTD Civ. 1997, p. 357.

qu'au fil de sa vie une personne tisse des liens plus ou moins durables avec les conjoints, des enfants ou des parents.

Construire une nouvelle famille, c'est aussi résoudre de façon apaisée les différents inhérents à la précédente union, développant ainsi les modes alternatifs de règlement des conflits.

La famille du XXI^e siècle est plus mobile, à tous points de vue. De ce fait, elle implique parfois des situations juridiques nées à l'étranger.

En droit interne, les familles n'ont pas toujours été traitées de façon égalitaire. C'est pourquoi, le droit de la famille poursuit son évolution et le mariage pour tous en est bien sûr une illustration.

Cette réforme de la définition même du mariage, implique une réflexion sur les modes de conjugalité et sur la diversité des filiations, que l'on évoque la réforme de l'adoption, l'impact des techniques modernes de procréation ou le rôle du beau-parent.

En effet, comment ne pas s'interroger désormais sur l'avenir du PACS alors que l'ensemble des modes de conjugalité sont aujourd'hui ouverts à tous les couples ? Il apparaît nécessaire de préciser les droits et les obligations des membres du couple, compte tenu des réformes intervenues récemment. Les décisions de la Cour de cassation nous y invitent pareillement, par exemple dans leur appréhension de la notion de charges du ménage appliquée aux dépenses relatives à un immeuble appartenant au couple (6).

Et que dire de l'entrée en vigueur du « divorce sans juge » depuis le 1^{er} janvier 2017 ? Il illustre parfaitement la démarche plus globale de déjudiciarisation du droit de la famille et le désengagement de l'Etat.

Les premières difficultés pratiques se posent déjà. Nous analyserons cette nouvelle loi, tenterons de clarifier le rôle du notaire et proposerons, tant dans cet ouvrage que dans les débats qui en seront la suite, des pistes d'amélioration. Cette loi confère à l'enfant du couple un rôle majeur, son audition pouvant modifier la procédure pour la réorienter vers le juge (7).

Cette place de l'enfant au sein de la famille est au cœur de nos travaux, ainsi que sa nécessaire protection.

Nous nous devons donc d'étudier la réforme de l'administration légale ou encore la question de la filiation, notamment au travers de l'adoption de l'enfant de l'autre membre du couple.

Concernant la première question, il est intéressant de constater que l'ordonnance d'octobre 2015 dessine une égalité entre les familles monoparentales et biparentales, tout en diminuant le domaine d'intervention du juge. Elle laisse toutefois certaines questions en suspens.

Concernant la seconde question, la loi du 14 mars 2016 a assoupli les règles fiscales de l'adoption simple, permettant ainsi à l'enfant du partenaire ou du concubin, adopté simplement, de bénéficier d'une fiscalité favorable en cas de décès de l'adoptant. Mais ceci uniquement à certaines conditions, et sans que le régime soit totalement aligné sur celui de l'adoption de l'enfant du conjoint. Ce type d'adoption est souvent préconisé en pratique afin de renforcer les liens familiaux et faire naître une véritable fratrie au sein d'une famille recomposée. Elle a pourtant de lourdes conséquences, notamment en ce qu'elle impose une obligation alimentaire entre l'enfant adopté et l'adoptant, et ce à très long terme...

(6) Cass. 1^{re} civ., 1^{er} avril 2015, n° 14-14.349 (pour des époux) ; Cass. 1^{ère} civ., 10 juin 2015, n° 14-18.442 (pour des concubins).

(7) C. civ. art. 229-2.

#Solidarités

Si les tendances démographiques récentes se poursuivent, l'Insee annonce qu'en 2040, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus représentera en France un habitant sur quatre. A plus long terme, la population âgée de 75 ans ou plus serait deux fois plus nombreuse en 2070 qu'en 2013 (+ 7,8 millions).

Les solidarités intergénérationnelles ou des collectivités publiques vont donc nécessairement devoir être renforcées.

Face à cette situation, il incombe aux notaires d'être à nouveau force de proposition, sur les thèmes de la dépendance physique, matérielle ou intellectuelle de nos aînés, comme ce fût le cas lors de précédents Congrès.

Après avoir exploré l'ensemble des solutions permettant à la personne dépendante de maintenir ses conditions d'existence et son cadre de vie, Franck Vancleemput, Ludivine Fabre et Edouard Grimond, membres de la deuxième commission, dressent, dans la partie consacrée à leurs travaux, une synthèse du droit positif en matière d'incapacité due au vieillissement.

Ils insistent sur les dernières réformes, telle que l'habilitation familiale, et pointent les difficultés qui nécessiteraient que des propositions soient faites en vue de clarifier et améliorer les mécanismes à notre disposition.

Ils présentent également des modèles mis en place à l'étranger. Dans notre monde globalisé, le droit international et le droit comparé doivent en effet être présents dans toutes nos réflexions.

Nos travaux mettent en évidence les difficultés pratiques liées à l'application du mandat de protection future dont on vient de fêter les 10 ans ; difficultés qui expliquent sans doute son succès relatif malgré son intérêt indéniable. Elles se rencontrent lors de la conclusion du mandat, mais aussi lors de sa mise en œuvre. Il s'agit tout d'abord de questions de forme, ce qui implique d'évoquer plus largement la publicité des différentes mesures légales ou conventionnelles de protection. Ce sont aussi des difficultés de fond, notamment quand il s'agit d'analyser les pouvoirs du mandataire.

Ces questions sont d'autant plus importantes quand on mesure la place que prennent la volonté individuelle et les mesures de protection conventionnelles. Ainsi la Cour de cassation a récemment affirmé la primauté de la protection conventionnelle du majeur par rapport à une mesure judiciaire (8).

Bénéficiant d'un statut spécial, quel que soit le mode de protection de la personne (9), le logement est également déterminant dans le bon déroulement du quotidien des personnes âgées.

Il peut tout d'abord être un moyen de dégager des revenus complémentaires s'il l'on en optimise la propriété. Comment rendre par exemple la vente en viager ou le prêt viager hypothécaire plus attractifs, alors que des freins existent tant sur le plan juridique qu'économique ?

Le logement constitue également le cadre de vie que l'on cherche à préserver pour le bien-être des plus anciens. Le maintien à domicile s'accompagne bien souvent d'une mobi

(8) Cass. 1^{re} civ., 4 janv. 2017, n° 15-28.669 : *JurisData* n° 2017-000001 : les juges ont décidé qu'il devait être donné effet à un mandat de protection future non encore mis en exécution alors que la personne avait depuis été placée sous curatelle.

(9) C. civ., art. 426.

lisation familiale. Ceci implique d'étudier la situation du proche aidant qui contribue à ce que ce maintien à domicile soit possible. Il est également facilité par l'aménagement du lieu de vie de la personne âgée et l'on mesure ici tout l'utilité des objets connectés et des progrès de la technologie.

Ce qui commence à être une évolution pour les personnes âgées est déjà une révolution chez les plus jeunes. Le numérique envahit en effet notre quotidien et il est du rôle des notaires de s'intéresser aux problèmes qu'il soulève pour leurs clients ainsi qu'aux solutions qu'il apporte à leur pratique.

#Numérique

Pour la première fois lors d'un Congrès, une commission est entièrement consacrée à ce seul sujet.

Au cours de leur exposé, Mathieu Fontaine et Sylvain Juillet, qui composent avec Didier Froger la troisième commission, démontrent, dans un exposé historique et juridique, comment les notaires ont accompagné toutes les étapes de cette évolution.

Ils sont notamment amenés à s'interroger sur l'existence de notions nouvelles :

* Qu'est-ce qu'une personne numérique ?

* Qu'est-ce que l'identité numérique ?

* Qu'est-ce que le patrimoine numérique et comment le définir ?

La troisième commission détaille également la place du notariat dans ce monde numérique. L'analyse du système d'information de la profession permet de comprendre que cette problématique n'est pas nouvelle.

Dans ce monde virtuel, l'acte authentique et le notaire se positionnent en garant de l'ordre public, de l'identification des personnes, des biens et des droits.

Acteur d'un monde juridique sécurisé, le notariat a su organiser une véritable stratégie numérique au service des clients et de l'Etat. Le réseau REAL, la plateforme PLANETE, télé@actes, l'acte authentique électronique et sa signature sécurisée en sont de parfaites illustrations. Les applications professionnelles sont ici répertoriées et étudiées.

La révolution numérique ne fait que débiter. Le modèle déstructurant de la e-société impose à la profession de réfléchir à de nouveaux enjeux.

Nous ne pouvons plus par exemple ignorer les questions relatives à « la mort numérique », qui recouvre dans le langage courant à la fois le droit à l'oubli et la transmission par décès des données numériques d'une personne.

La loi Lemaire vient d'entrer en vigueur et il reste de nombreux décrets d'application à adopter. Elle prévoit le droit à l'effacement des données collectées durant la minorité. Les notaires doivent savoir qu'elle organise également la dévolution des données par décès ; une personne pouvant rédiger des directives générales auprès d'un tiers de confiance ou particulières directement auprès des sites hébergeant ces données.

Quels sont les droits des héritiers ? Et comment s'assurer que ces directives laissées par la personne seront conservées, révélées et respectées ?

Voilà autant de questions auxquelles nous apportons des réponses.

Ces questions sont devenues majeures tant les progrès de la science et de la technique sont importants. Ils préparent l'avenir d'un homme augmenté qui transcenderait son humanité. A l'heure où le numérique se généralise à toutes les activités humaines, nous rejoignons Luc

Ferry qui écrit que « *jamais le mot régulation n'a désigné un enjeu plus décisif que dans la situation inédite, et sans doute irréversible, qui est désormais la nôtre* » (10).

Au terme de nos travaux, guidés par l'expertise du Professeur Sophie Gaudemet, que je tiens à remercier très sincèrement de sa bienveillance et sa disponibilité, nous avons acquis la conviction que le notaire a toute sa place pour assurer ce rôle de régulateur.

Il doit l'incarner auprès des familles dont la composition évolue.

Il doit remplir cette mission envers les dépendants d'aujourd'hui et de demain, par les conseils qu'il peut leur apporter.

Il le doit à tous ceux qui le consultent, en appréhendant au mieux l'environnement numérique qui est désormais le nôtre.

Comme vous pouvez le constater, chers lecteurs, l'ouvrage que vous avez entre les mains est donc la contribution de notaires qui sont, plus que jamais, au cœur des mutations de la société !

(10) Luc Ferry, *La révolution transhumaniste*, Plon, 2016.



CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE



BON DE COMMANDE

À compléter et à adresser : Association Congrès Notaires de France – 35, rue du Général Foy – 75008 Paris
Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville /

Tél/ eMail :

Je commande l'ouvrage :

- | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 90 € |  | 90 € |  | 85 € |  | 85 € |  | 85 € |  | 85 € |  |
| Le notaire au cœur des mutations de la société | | La propriété immobilière entre liberté et contraintes | | La sécurité juridique un défi authentique | | Vie professionnelle et famille place au contrat | | Propriétés publiques quels contrats pour quels projets | | La transmission | |
| exemplaire(s) | | exemplaire(s) | | exemplaire(s) | | exemplaire(s) | | exemplaire(s) | | exemplaire(s) | |

..... exemplaire(s) au prix de TTC + 8,50 € TTC de frais de port par exemplaire = € TTC

Je joins mon règlement, un chèque du montant à l'ordre de : Association Congrès Notaires de France

Je règle à réception de facture